

## Modalités des aides aux associations dans le cadre de la politique culturelle

---

**Sous réserve de l'approbation des statuts d'ALF par les communes :**

**Objectif :** Aider et accompagner les associations dans leur projet culturel sur le territoire Ambert Livradois Forez

**Objet :** La communauté de communes aidera les projets culturels des associations dans les domaines ci-dessous :

- Manifestations axées sur la transmission des savoirs et proposant des espaces de débats ;
- Saisons et festivals ;
- Projets culturels d'envergure communautaire ;
- Investissement concernant les équipements à vocation culturelle.

### **Conditions :**

**La demande de subvention sera étudiée selon les critères suivants :**

- Contribution à l'existence d'une offre artistique et culturelle sur le territoire ;
- Contribution au maillage culturel du territoire ;
- Mise en place d'actions de médiation envers la population ;
- Favoriser l'accessibilité (tarification, accueil...) ;
- Aide à la compréhension du monde, à l'ouverture d'esprit, à l'ouverture à la différence ;
- Mise en place d'actions en faveur du développement durable et de la mobilité ;
- Partenariat avec d'autres associations ou d'autres acteurs du territoire.

### **Conditions spécifiques :**

- **Aide aux saisons culturelles :** la programmation doit proposer au moins 5 évènements culturels (spectacles, concerts, ateliers, performance...).
- **Aide aux festivals :** la programmation doit proposer au moins 6 évènements culturels et se dérouler sur au moins 2 jours consécutifs.
- **Aide aux projets culturels d'envergure communautaire :** le projet devra associer plusieurs acteurs associatifs et rayonner sur le territoire. Il devra être en cohérence avec le projet de territoire d'ALF (attractivité territoriale, enfance-jeunesse, développement durable, expérimentations et innovations...)
- **Aide à l'investissement en équipement à vocation culturelle :** les investissements aidés doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet culturel global (hors bâtimentaire). Les demandes seront étudiées au cas par cas.

**NB :** Les dossiers portant sur un même projet ne seront présentés que sur un seul type d'aide.